

Sauveteur secouriste du travail / SST initiale

Objectifs de la formation

- **Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels** dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise,
- **Être capable d'intervenir efficacement** face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s).

Contenu de la formation

- **Domaine de compétences 1**
 - Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
 - Être capable de protéger de façon adaptée
 - Être capable d'examiner la victime
 - Être capable de garantir l'émission d'une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés à l'état de la victime
 - Être capable de secourir la victimes de manière appropriée
- **Domaine de compétences 2**
 - Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
 - Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des acteurs de prévention

Nombre de participants

- Maximum 10 participants.

Modalités et méthodes pédagogiques

- Formation en face à face pédagogique orientée « mise en pratique » conforme au programme INRS :
 - Exposés interactifs,
 - Démonstrations,

- Etudes de cas,
- Mises en situation d'accident du travail simulé.
- **Outils et moyens utilisés** : plan d'intervention, plan d'action de prévention, mannequins de secourisme, films INRS, maquillage, outils de simulation, coupes de tête, défibrillateur de formation.

Qualité du formateur/formatrice

- Formateur/formatrice **SST certifié(e) par l'INRS.**

Lieu de la formation

- DDEC - Versailles

Évaluation et certificat

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs, secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisé lors de chaque formation.
- A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS et un certificat est délivré par le réseau prévention.

Recyclage

- La validité de ce certificat est d'une **durée de 2 ans**, la prolongation de celle-ci est conditionnée par un Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois.